



Small, faint text or a signature located in the upper middle section of the page.

A long, thin horizontal line of small, illegible text or a barcode-like pattern spanning across the middle of the page.

A line of text or a signature located below the horizontal line in the middle section of the page.

A horizontal line of text or a signature located in the lower middle section of the page.

A long, thin horizontal line of text or a barcode-like pattern spanning across the lower middle section of the page.

A horizontal line of text or a signature located below the long line in the lower middle section of the page.

A horizontal line of text or a signature located in the lower section of the page.

Monsieur le Président,

Tel que nous le connaissons tous, le principe de la compétence universelle est certes, un instrument efficace **de justice pénale, complémentaire** des juridictions nationales et qui trouve sa justification dans la lutte contre ~~l'impunité et la répression de certaines infractions considérées comme les~~

~~plus graves en droit international~~

~~C'est étant le problème de la finalité qu'il ressortit à un autre point qu'il demeure~~

de nature **dérogatoire** aux règles classiques du droit international pénal. Cet aspect dérogatoire est fondamentalement traduit par la compétence **extraterritoriale**, pouvant s'exercer à l'égard des auteurs des crimes qualifiés des plus graves par la communauté internationale et requérant des compétences plus larges.

Monsieur le Président,

texte énumère au sein de chacune de ces trois catégories, un nombre d'actes qui

C'est le cas pour les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe relevant entre autres du génocide; de la réduction en esclavage, la déportation ou transfert forcé de population relevant entre autres des crimes contre l'humanité et de la torture ou les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques relevant entre autres des crimes de guerre.

Monsieur le Président,

L'intention du Maroc pour lutter contre l'impunité de ces crimes a d'ores et déjà été exprimée dans la Constitution, qui avait plutôt tracé la voie pour cette nouvelle **orientation normative**. Rappelons à cet égard, le 6^{ème} Considérant du

préambule, alinéa (7), qui met en avant la volonté du Maroc de "*Protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'Homme et du **droit international humanitaire** et [de] contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur*